

CERTIFICATION EN GESTION DURABLE
D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE
CERTIFICATION CÉGEP VERT DU QUÉBEC

DESCRIPTION DU PROGRAMME

2018-2019



SOMMAIRE

MISE EN CONTEXTE	3
L'organisme	3
La certification	3
NIVEAUX DE CERTIFICATION	4
Certification de NIVEAU 1.....	4
Certification de NIVEAU 2.....	4
Certification de NIVEAU 3.....	4
Certification de NIVEAU EXCELLENCE	5
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	6
L'intégration de l'éducation au développement durable (EDD)	6
La gestion durable en milieu collégial : gage d'un avenir viable	6
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	7
1. Former un comité d'action et de concertation en environnement (CACE).....	7
2. Rédiger (et adopter) une politique de développement durable	7
3. Recevoir des formations en Éducation au développement durable (EDD).....	7
4. Réaliser des activités de sensibilisation	7
5. Dresser un bilan environnemental initial.....	8
6. Élaborer, à partir du bilan environnemental, un plan d'action hiérarchisé et amorcer son application.....	8
7. Créer un fonds d'intervention en développement durable.....	8
8. Dresser un bilan annuel.....	8
9. Appliquer le principe d'amélioration continue.....	8
MENTIONS SPÉCIALES	13
COMITÉ AVISEUR.....	13
RECONNAISSANCE.....	14
RÉSEAUTAGE	15
TARIFICATION	16
Adhésion de base.....	16
À la carte	17
Petits forfaits 5, 10 et 15	17
ÉTAPES À SUIVRE	18
DATES IMPORTANTES.....	18
POUR NOUS JOINDRE	19

MISE EN CONTEXTE

L'organisme

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENJEU est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole aux jeunes engagés afin qu'ils fassent connaître leurs préoccupations, leurs positions et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils puissent agir en tant qu'agents multiplicateurs dans leur milieu ;
- Informer et former les jeunes et les intervenants sur des enjeux environnementaux ;
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenants dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau ;
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des projets, des animations et du matériel pédagogique, ainsi que des outils de soutien à l'action, pour les jeunes ;
- Assurer le rayonnement d'ENJEU dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ;
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'éducation relative à l'environnement ;
- Initier les jeunes à la vie démocratique et à la gouvernance d'une organisation communautaire.

Les activités d'implication citoyenne et projets pédagogiques d'ENJEU touchent divers enjeux, dont la gestion des matières résiduelles, le transport, l'énergie et le climat, la consommation responsable, l'eau, et l'intégration du développement durable en milieu institutionnel et commercial.

La certification

ENvironnement JEUnesse a mis sur pied en 2004 une certification environnementale spécifique aux milieux collégiaux public et privé. En 2011, le projet évolue pour devenir la première et unique certification de développement durable pour le milieu collégial au Québec.

Par le processus d'obtention de la certification, ENvironnement JEUnesse souhaite favoriser l'engagement et l'implication d'une population collégiale, tant étudiante que professionnelle, qui intègre l'éducation relative au développement durable et la gestion durable au sein de son institution. La certification reflète aussi la volonté de l'établissement, en collaboration avec ENvironnement JEUnesse, à contribuer à la formation de jeunes citoyens responsables et engagés, conscients des enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels et futurs.

Le programme s'inscrit dans une démarche à long terme. Chaque année, l'institution certifiée doit répondre à de nouveaux critères, évolutifs, pour conserver son statut.

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Certification de NIVEAU 1

Elle signifie que l'établissement certifié a mis en place les bases d'une gestion environnementale et intègre certaines notions de l'éducation relative au développement durable.

L'institution a, à tout le moins :

- Fondé un comité d'action et de concertation en environnement (CACE) ;
- Rédigé (et adopté) une politique environnementale ou de développement durable pour le cégep ;
- Reçu au moins quatre formations en éducation au développement durable (EDD) * ;
- Réalisé au moins quatre activités de sensibilisation sur des enjeux du développement durable au sein du cégep*.

Certification de NIVEAU 2

Elle signifie que l'établissement certifié, en plus de répondre aux critères de certification de niveau 1, applique une gestion environnementale et intègre certaines notions de l'éducation relative à l'environnement.

L'institution a, à tout le moins :

- Répondu aux critères de certification de niveau 1 ;
- Dressé un bilan environnemental (valide pour une durée de cinq (5) ans) ;
- Élaboré un plan d'action hiérarchisé (couvrant l'année en cours et minimalement l'année suivante) ;
- Amorcé l'application du plan d'action ;
- Reçu au moins cinq formations en EDD* ;
- Réalisé au moins quatre activités de sensibilisation sur des enjeux du développement durable au sein du cégep*.

Certification de NIVEAU 3

(NIVEAU MAXIMUM POUR UNE 1^{ère} PARTICIPATION)

Elle signifie que l'établissement certifié, en plus de répondre aux critères de certification de niveaux 1 et 2, applique une gestion environnementale et intègre certaines notions de l'éducation relative au développement durable.

L'institution a, à tout le moins :

- Répondu aux critères de certification de niveaux 1 et 2 ;
- Créé un fonds d'intervention en développement durable ;

*Les activités de sensibilisation et de formation doivent être réalisées à l'intérieur de l'année scolaire en cours et être réparties sur l'ensemble de celle-ci. La présence d'un minimum de dix (10) étudiants ou de quatre employés est requise pour que les activités de formation soient valables.

- Dressé un bilan annuel et appliqué le principe d'amélioration continue ;
- Reçu au moins cinq formations en EDD* ;
- Réalisé au moins quatre activités de sensibilisation sur des enjeux du développement durable au sein du cégep*.

Certification de NIVEAU EXCELLENCE

Elle signifie que l'établissement certifié, en plus de répondre aux critères de certification de niveaux 1, 2 et 3, continue de dresser un bilan annuel et applique le principe d'amélioration continue en répondant à au moins deux (2) critères présentés à la section 9 des objectifs spécifiques.

Pour les années subséquentes, l'établissement qui souhaite se qualifier au niveau excellence doit répondre à un critère supplémentaire chaque année **en plus de contribuer à l'une des activités suivantes de la certification** :

- Soutenir la participation de ses étudiants au colloque annuel de l'organisme en développement durable ;
- Assister à un InterCACEs ou à un lac-à-l'épaule ;
- Participer au concours de recyclage de piles ;
- Être hôte d'un événement de l'organisme (InterCACEs, colloque annuel en développement durable, etc.) ;
- Agir comme mentor auprès d'un autre établissement du réseau *Cégep Vert du Québec*.

*Les activités de sensibilisation et de formation doivent être réalisées à l'intérieur de l'année scolaire en cours et être réparties sur l'ensemble de celle-ci. La présence d'un minimum de dix (10) étudiants ou de quatre employés est requise pour que les activités de formation soient valables.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'intégration de l'éducation au développement durable (EDD)

L'intégration de l'éducation au développement durable (EDD) est conçue comme un processus permanent par lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement (sphères sociale, économique et environnementale) et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs³. L'EDD est une composante incontournable de l'éducation globale, mais aussi de l'éducation à la citoyenneté. Son intégration au milieu collégial est à la base de la certification d'ENVironnement JEUnesse.

La gestion durable en milieu collégial : gage d'un avenir viable

La gestion durable se définit comme une composante du système de gestion global d'un organisme. Elle inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, réaliser et maintenir la politique de développement durable d'un organisme.

En ce sens, il convient que les institutions scolaires développent un processus de gestion intégrant les composantes environnementales et sociales tout comme elles ont intégré, par exemple, la notion d'efficacité économique ou la santé-sécurité des travailleurs. Alors seulement, les structures de gestion durable seront considérées comme un investissement qui améliore la qualité de vie en milieu scolaire et qui protège les ressources et la santé des citoyens actuels tout en assurant un avenir viable aux générations futures.

³ Inspiré de : http://ecoroute.uqcn.qc.ca/educ/defin_ere.htm

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Former un comité d'action et de concertation en environnement (CACE)

Le CACE est un comité consultatif à l'échelle de l'établissement. Il relève de la direction générale, du conseil d'établissement ou du conseil d'administration. Sa composition doit viser la représentativité et l'efficacité ; idéalement, le groupe ne comprend pas plus de dix personnes représentant la majorité des différents secteurs de l'institution scolaire, des étudiants à la direction en passant par les corps d'employés.

Le rôle du CACE, comme son nom l'indique, vise surtout la concertation et l'initiation d'actions concrètes, c'est-à-dire à faciliter la sélection et la mise en œuvre des actions selon un processus évolutif, tout en évitant le dédoublement de celles-ci.

2. Rédiger (et adopter) une politique de développement durable

La politique de développement durable est un engagement adopté par le conseil d'administration identifiant les principes que l'institution entend respecter afin que l'ensemble de ses activités favorise la protection de l'environnement, le bien-être des employés, des étudiants et des citoyens ainsi que la conservation des ressources. La politique de développement durable est à la base d'une gestion durable intégrée et assure la pérennité des initiatives environnementales. De plus, l'adoption d'une telle politique permet de rehausser ou de maintenir l'image de qualité de l'institution. Le CACE et cette politique sont à la base d'une structure solide de gestion durable en milieu scolaire.

3. Recevoir des formations en Éducation au développement durable (EDD)

Les formations en EDD sont dispensées aux membres du CACE, à des employés ou à toute la communauté collégiale. ENvironnement JEUnesse peut dispenser via son Service d'éducation environnementale certaines des formations nécessaires à l'obtention de la certification. ENvironnement JEUnesse reconnaît les formations (conférences, tables rondes, etc.) données par d'autres organismes ou intervenants experts en matière de développement durable.

Les activités de formation doivent être réalisées à l'intérieur de l'année scolaire et réparties sur toute sa durée. La présence d'un minimum de dix (10) étudiants ou de quatre employés est requise pour que les activités de formation soient valides. Elles doivent également être tenues dans l'enceinte de l'institution.

4. Réaliser des activités de sensibilisation

La réalisation d'activités éducatives et de sensibilisation en développement durable, par les étudiants, laisse place à l'apprentissage transversal multidisciplinaire, tant sur le plan scolaire que para-scolaire, pour permettre aux étudiants d'aujourd'hui de mieux comprendre certains enjeux du développement durable. Bien sûr, elles permettent aussi une sensibilisation et une diffusion d'information directes auprès de l'ensemble de la communauté collégiale. Ces activités peuvent prendre la forme d'un kiosque, d'une pièce de théâtre, de vente de produits ayant une incidence positive sur l'environnement, « d'intervention choc », etc.

Les activités de sensibilisation sont des activités récurrentes et doivent être réparties sur toute l'année scolaire.

Les objectifs spécifiques suivants concernent le niveau 2 de la certification

5. Dresser un bilan environnemental initial

Avant d'élaborer un plan d'action pour l'institution, il est important d'avoir un portrait le plus fidèle possible de la situation environnementale actuelle, c'est le rôle du bilan environnemental. En plus de fournir une information ponctuelle sur la situation de l'institution, il permet de faciliter la prise de décisions subséquentes. Il devrait aussi permettre une meilleure hiérarchisation des actions et des objectifs de l'institution définis dans le plan d'action. C'est donc un outil très important, qui se doit d'être le plus complet possible. Dans le but de rendre compte des changements et du progrès de l'établissement en matière de gestion et d'éducation au développement durable, le bilan est valide pour une période de cinq (5) ans et devra, par conséquent, être réévalué au bout de cette période.

6. Élaborer, à partir du bilan environnemental, un plan d'action hiérarchisé et amorcer son application

Une action durable se réalisera dans la mesure où :

- Une personne en est responsable et imputable ;
- Des personnes sont affectées à la réalisation des tâches inhérentes ;
- Les installations et les équipements sont adéquats.

Éclairé par le bilan environnemental et une démarche de hiérarchisation des activités, le CACE propose des objectifs annuels mesurables qui concernent l'institution dans son ensemble.

Les objectifs spécifiques suivants concernent le niveau 3 de la certification

7. Créer un fonds d'intervention en développement durable

Géré par le CACE, ce fonds financera certaines mesures bénéfiques du point de vue du développement durable. En plus des mesures de gestion durable rentables (collecte de fonds ou vente d'articles), le fonds peut être alimenté par diverses autres sources (contrats de services avec des concessionnaires, cotisation qui respecte le principe d'utilisateur-payeur, redevance sur les contenants non-recyclables à la cafétéria, etc.).

8. Dresser un bilan annuel

La garantie du succès d'un système de gestion durable est directement liée à la capacité de mesurer les progrès accomplis ainsi que les étapes qu'il reste à franchir. Le bilan annuel permet de vérifier l'atteinte ou non des objectifs fixés dans le plan d'action et d'apporter les correctifs nécessaires.

Les objectifs spécifiques suivants concernent le niveau Excellence de la certification

9. Appliquer le principe d'amélioration continue

La mise en place d'un système de gestion durable ne signifie pas que tous les défis reliés aux principaux enjeux du développement durable seront relevés d'un seul coup. D'où la nécessité d'appliquer le principe d'amélioration continue : s'assurer qu'année après année la situation environnementale de l'institution s'améliorera, en fonction d'objectifs économiques, sociaux et administratifs établis par celle-ci. Afin de soutenir les institutions dans leur démarche d'amélioration

continue, ENvironnement JEUnesse et son « comité aviseur » ont établi une liste de critères correspondant à des objectifs précis et atteignables.

Vous trouverez les modalités, les pièces justificatives à fournir ainsi que des exemples pour chacun des critères dans la Trousse d'accompagnement, disponible sur le site Internet d'ENvironnement JEUnesse dans la rubrique Ressources documentaires de la section Cégep Vert du Québec. Il est indispensable de la consulter.

Créer un poste permanent à l'environnement

La création d'un poste permanent à l'environnement est un gage de succès quant au suivi des dossiers environnementaux et à l'organisation et la tenue d'événements. La personne responsable de ces dossiers assure une communication adéquate entre les différents acteurs de changement de l'établissement.

Créer un poste permanent à temps plein à l'environnement

La création d'un poste permanent à temps plein permet un suivi régulier des différents dossiers, mais il permet surtout la présence constante d'une personne ressource au sein de l'établissement et, ultimement, favorise le développement de nouveaux projets et la pérennisation des actions déjà menées.

Offrir des formations spécialisées aux membres du CACE en fonction de leurs responsabilités

Les membres du CACE proviennent de différents secteurs de l'établissement et ne détiennent pas nécessairement toutes les connaissances spécifiques à la gestion environnementale. Il est pertinent de leur offrir une ou des formations spécialisées afin de les outiller dans leurs démarches.

Obtenir une certification supplémentaire

L'adhésion à un programme de certification environnementale ou de développement durable supplémentaire apporte à l'établissement une richesse au niveau de son cheminement, d'autant plus qu'elle favorise une diversité dans les manières d'intégrer l'éducation au développement durable et la gestion durable.

Intégrer le volet environnemental ou le développement durable dans le plan stratégique de l'établissement, son rapport d'activités et son plan d'action

L'étape instituant les grands principes et valeurs du développement durable et/ou de la gestion environnementale auxquels l'établissement a adhéré dans sa politique. L'institution « ancre » ces principes dans la pratique, dans les objectifs et procédures techniques de gestion de tous les jours, en faisant ainsi des indicateurs récurrents « ordinaires », au même titre que ceux déjà contenus dans ces trois outils.

Intégrer l'environnement dans le cursus scolaire d'au moins deux (2) cours, dans deux (2) départements

Il s'agit d'une opportunité supplémentaire pour les établissements d'enseignement collégial d'intégrer de manière durable l'éducation relative à l'environnement. Cette action s'inscrit dans une démarche qui vise à faire en sorte que ces cours s'insèrent dans les différents parcours académiques. De cette manière, l'environnement ne sera plus une thématique à part au sein de l'établissement.

Réaliser des activités de rayonnement (visibilité, sensibilisation, formation) dans le milieu

La diffusion hors des murs de sa culture environnementale et/ou de développement durable représente pour un établissement un excellent moyen de partager ses expériences et d'exercer une influence positive au sein de sa communauté. Le rayonnement dans le milieu peut s'inscrire dans un contexte local ou sans limite géographique.

Créer des emplois étudiants en lien avec le développement durable

La création d'emplois étudiants répond à deux principes fondamentaux de la certification, soit l'intégration de l'éducation au développement durable et la gestion durable d'un établissement d'enseignement collégial. L'établissement démontre en outre sa volonté d'engagement en mobilisant les étudiants au-delà du bénévolat.

Organiser un événement écoresponsable

Voici une autre manière pour les établissements de faire preuve de cohérence au niveau des actions entreprises dans l'optique du développement durable. Cette étape s'inscrit logiquement dans la thématique de la réduction des impacts de leurs activités sur l'environnement (par la réduction des déchets, des gaz à effet de serre émis, des ressources naturelles consommées, etc.) et permet aussi d'augmenter les répercussions positives de leurs événements (priorité accordée au commerce local ou équitable, aux entreprises d'insertion locales, publicisation du développement durable auprès des participants et de la communauté, etc.).

Mettre en place des mesures d'efficacité énergétique

L'accent peut être mis sur les réductions potentielles (exemple : climatisation, chauffage, ventilation, mécanique et plomberie, éclairage, équipement de bureau, etc.), mais il est également possible d'adapter certaines des infrastructures de l'établissement ou d'opter pour de l'équipement et de la machinerie à haut rendement écoénergétique. Il est recommandé d'accompagner ces mesures d'activités de publicisation et de sensibilisation auprès de la communauté collégiale sur les enjeux énergétiques. Consulter la trousse d'accompagnement pour des exemples.

Mettre en place des mesures permettant la réduction des matières résiduelles

La notion de « consommé-jeté » représente un problème environnemental à résoudre en se fixant des objectifs mesurables, des actions concrètes et une intégration pédagogique. C'est dans l'esprit des 3-RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) que s'amorce le processus d'implantation de la gestion intégrée des matières résiduelles. Dans une optique combinée d'efficacité et de pérennisation, ces mesures, détaillées, doivent être inscrites dans un document officiel (politique environnementale ou de développement durable, plan stratégique, plan d'action, etc.).

Mettre en place des mesures permettant la réduction de la consommation de papier

Le papier est une ressource qu'on retrouve en grande quantité dans les établissements d'enseignement et la réduction de sa consommation, selon le principe des 3-RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation), en fait un enjeu d'actualité. Les campagnes de sensibilisation et les méthodes de gestion se prêtent bien à cet effort et permettent de toucher un large auditoire tout en sollicitant la créativité et la participation des différents intervenants. L'établissement doit mettre en place un minimum de quatre des mesures listées en modalités dans la trousse.

Mettre en place des mesures permettant l'économie d'eau

Il est possible de réaliser des économies d'eau, et ce, en adaptant certaines des infrastructures ou en optant pour des appareils (sanitaires et autres) à faible consommation d'eau. La production d'un bilan de la consommation d'eau de l'établissement (selon diverses modalités : par an, par personne, etc.) peut par ailleurs devenir un outil permettant de sensibiliser la communauté.

Mettre en place des mesures favorisant l'intégration d'un aménagement paysager durable

Ces mesures concernent, par exemple, l'arrêt de l'utilisation de pesticides, d'herbicides et de produits fertilisants non naturels lors de l'entretien et de la gestion des pelouses et des autres lieux extérieurs, l'aménagement d'espaces verts pérennes à vocation éducative ou conviviale, la protection, restauration et/ou création d'habitats sur le campus. Consulter la trousse d'accompagnement pour des exemples.

Se doter d'une politique ou d'un code d'achats responsables

Il est indéniable que le volume d'achat des établissements d'enseignement a un impact environnemental et social réel. L'intégration de la notion de développement durable et d'équité au sein de leurs pratiques d'achat de produits et de services est tout à fait appropriée. L'élaboration d'une politique ou d'un code d'achats responsables assure le respect de normes de travail fondamentales et de normes environnementales minimales. La mise en place de telles mesures procure un large potentiel de formation et de sensibilisation et témoigne d'une volonté de responsabilisation sociale et environnementale de la part du participant.

Mettre en place des mesures favorisant le transport actif

Dans une perspective individuelle et collective, l'établissement entreprend des actions concrètes en vue d'informer sa population, de la sensibiliser aux enjeux liés aux transports (enjeux sociaux, environnementaux, économiques, etc.) et d'intégrer à sa culture des infrastructures de transport actif viables. Il travaille avec les acteurs concernés afin d'offrir à la communauté des alternatives aux modes de transport habituels.

Mettre en place des mesures favorisant le transport collectif

Dans une perspective individuelle et collective, l'établissement entreprend des actions concrètes en vue d'informer sa population, de la sensibiliser aux enjeux liés aux transports (enjeux sociaux, environnementaux, économiques, etc.) et d'intégrer à sa culture des alternatives de transport collectif viables. Il travaille avec les acteurs concernés afin d'offrir à la communauté des incitatifs à l'utilisation des transports collectifs.

Organiser une semaine ou un mois du développement durable

L'une des meilleures façons de promouvoir et d'intégrer les principes du développement durable, auprès de la communauté collégiale et à l'extérieur de l'établissement (consulter le critère du rayonnement dans le milieu).

Intégrer le développement durable dans le cursus scolaire d'au moins deux cours obligatoires, dans deux départements

Il s'agit d'une opportunité majeure d'intégrer de manière durable l'éducation au développement durable. Cette action s'inscrit dans une démarche qui vise à faire en sorte que ces cours s'insèrent dans les plusieurs parcours académiques. De cette manière, l'environnement ne sera plus une thématique à part au sein de l'établissement.

Mentionner dans la politique d'évaluation des apprentissages l'intégration des trois sphères du développement durable lors de la réalisation des travaux étudiants et des examens

À l'exception de certains cours de sciences pures, la plupart des matières offrent des sujets de travaux et d'examen pouvant être traités à travers le triple prisme des aspects sociaux, économiques et environnementaux. Le but est d'intégrer la notion de développement durable dans le processus de réflexion des individus, d'en faire un automatisme. Consulter la trousse d'accompagnement pour des exemples précis.

Adopter et appliquer d'un plan d'investissement responsable

L'investissement responsable se définit comme la composante financière du concept de développement durable, c'est-à-dire qu'au lieu de s'intéresser uniquement aux critères financiers - rentabilité et risque - on utilise également dans sa décision d'investissement des critères extra-financiers : éthique, gouvernance, social et environnemental. Cet engagement peut être inscrit dans la politique de développement durable ou dans le plan stratégique de l'établissement. Consulter les exemples dans la trousse d'accompagnement.

Mettre en place des services alimentaires durables

Ce critère inclut la formation des employés sur le développement durable, l'utilisation de vaisselle durable, de tasses réutilisables pour le café, l'application d'une politique d'achat responsable, l'existence d'une option végétarienne à la cafétéria en tout temps, ainsi que la promotion de saines habitudes alimentaires.

Créer un poste permanent à temps plein en développement durable

La création d'un poste permanent à temps plein permet un suivi régulier des différents dossiers, mais il permet surtout la présence constante d'une personne ressource au sein de l'établissement et, ultimement, favorise le développement de nouveaux projets. La création d'un poste permanent au développement durable peut se faire par l'élargissement du mandat de la personne responsable de l'environnement.

Développer des partenariats avec des acteurs sociaux dans la communauté

Ce type de partenariat reconnaît et encourage la mission des acteurs sociaux, aussi bien au sein de la communauté collégiale que dans l'entièreté de la vie locale. La collaboration permet d'augmenter l'envergure des projets développés, de les pérenniser, et favorise l'adhésion progressive d'autres acteurs locaux par effet de rayonnement et de visibilité.

Mettre en place des mesures favorisant le bien-être des employés

L'établissement intègre au moins trois des critères suivants : équité salariale, service de garde in situ, horaire à temps partiel ou partage d'horaires, promotion de la diversité, mécanisme(s) de consultation des employés. Nous vous encourageons à intégrer progressivement la totalité de ces critères.

Mettre en place un programme de promotion et de reconnaissance de l'implication bénévole

Le bénévolat est un excellent moyen d'intégrer la dimension solidaire dans l'éducation. Les projets d'implication bénévole sont ouverts aux employés et aux étudiants ; les activités organisées peuvent se tenir sur le campus ou dans la communauté. L'établissement fait la promotion de l'implication bénévole et publicise les projets réalisés.

MENTIONS SPÉCIALES

Dans le cadre de la certification *Cégep Vert du Québec*, une mention spéciale est remise aux établissements s'étant le plus démarqués tout au long de l'année par des projets et événements touchant divers enjeux du développement durable.

Modalités de participation

Tout établissement participant à la certification peut présenter un projet pour une mention spéciale, peu importe son niveau. Il lui suffit de présenter les informations suivantes :

- Inscrire le titre du projet présenté dans la case correspondant à la mention visée, dans le canevas de rapport d'activités ;
- Joindre une description du projet au rapport d'activités, incluant des photos ou des visuels ;
- Le projet doit avoir été réalisé dans l'année scolaire qui se termine (cela peut être la énième édition du projet, il faut seulement qu'elle ait eu lieu dans l'année) ;
- Un projet ayant déjà remporté une mention ne peut être présenté à nouveau pour la même mention, même s'il s'agit d'une nouvelle édition ;
- Le « comité aviseur » *Cégep Vert du Québec* attribue les mentions spéciales après analyse. Il se réserve le droit de ne pas accorder de mention dans une ou plusieurs catégories en l'absence de dossier de qualité suffisante.

Catégories

Les dix catégories dans lesquelles peuvent souscrire les institutions participantes sont les suivantes :

- Rayonnement dans le milieu ;
- Engagement social dans la communauté (engagement de l'établissement dans des projets et des partenariats à vocation sociale, au niveau municipal, régional, national ou international) ;
- Promotion du bénévolat (sur le campus et hors campus au niveau municipal, régional, national ou international) ;
- Saines habitudes de vie (nutrition, exercice physique, etc.) ;
- Bien-être de la communauté collégiale (service de garderie sur le site, équité salariale, consultation, horaires aménagés, service d'emploi, etc.) ;
- Efficacité énergétique (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Aménagement paysager durable (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Gestion durable de l'eau (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Gestion durable des matières résiduelles (infrastructures, sensibilisation, etc.).

COMITÉ AVISEUR

L'attribution de la certification est faite à partir des recommandations d'ENvironnement JEUnesse et de l'évaluation du rapport d'activités déposé par l'institution candidate. C'est le « comité aviseur », formé des différents partenaires d'ENvironnement JEUnesse et de représentants du milieu, qui a le mandat de décerner la certification, mais aussi de voir à son développement et d'en faire la promotion.

RECONNAISSANCE

Remise des certificats

Un événement protocolaire de remise des certificats est organisé à chaque année pour souligner les efforts soutenus des participants. Il s'agit également de l'occasion idéale pour les directions et les intervenants impliqués dans les projets de l'année de se rencontrer et d'échanger, mais aussi de rencontrer les divers partenaires de la certification. La remise des certificats en main propre par l'équipe d'ENvironnement JEUnesse, avec prise de photo officielle, est généralement suivie d'une présentation des bons coups, des mentions spéciales, du dévoilement des bourses et des dossiers à suivre pour la prochaine année scolaire.

Mentions spéciales

Tout établissement participant à la certification peut présenter un projet pour une mention spéciale, peu importe son niveau. Cette mention apparaîtra sur le certificat officiel et sera publicisée lors de la remise de fin d'année. Pour les détails, consulter la Trousse d'accompagnement ou le canevas de Rapport d'activités.

Bourses des partenaires

Les partenaires d'ENvironnement JEUnesse aiment contribuer à l'émergence et au soutien des actions des établissements membres de la certification et ce, de différentes manières. L'une d'entre elles consiste en l'attribution de bourses qui peuvent varier de forme, cela en fonction du secteur d'activités au sein duquel le partenaire en question œuvre et des services qu'il peut rendre au réseau. Les modalités d'application et les règlements des concours sont élaborés conjointement avec ENvironnement JEUnesse et varient selon les modèles de partenariats.

Devenir hôte d'un événement

L'équipe de la certification aime travailler de concert avec les établissements pour l'organisation des événements de réseautage, dans le but premier de faire profiter l'hôte de cette expérience enrichissante mais aussi pour lui donner une certaine visibilité dans le réseau et promouvoir des intervenants locaux (professeurs, organismes, etc.). Un des privilèges d'hôte consiste en la possibilité de proposer des thématiques et des idées d'intervenants sur des sujets qui l'interpellent particulièrement. Il s'agit d'une bonne opportunité de faire avancer les dossiers chauds ou de mobiliser les membres du CACE autour d'un projet.

RÉSEAUTAGE

Les établissements membres de la certification poursuivent des buts communs en participant au programme de certification d'ENVironnement JEUnesse, mais leurs réalités sont toutes différentes et pour répondre aux défis posés par les enjeux du développement durable, chacune dispose d'outils et de références qui lui sont propres. Dans ce contexte, le réseautage et le partage d'expertise entre établissements devient un gage de succès.

Depuis les débuts de la certification, une communauté d'intervenants en environnement et développement durable s'est créée, regroupant différents acteurs clés œuvrant au sein des établissements. Ces professionnels possédant un savoir spécifique sont invités à échanger leurs bonnes pratiques, des conseils et les manières envisagées pour atteindre les objectifs fixés.

En participant au processus de certification, les membres bénéficient d'un contact privilégié avec ce réseau à travers plusieurs canaux de communication animés par ENVironnement JEUnesse.

Réunions entre les comités

Les InterCACEs sont des réunions de partage et de réseautage regroupant les intervenants des cégeps et collèges québécois. Au cours de ces journées, ils peuvent échanger leurs expériences entre pairs et bénéficier de formations et d'ateliers.

Les rendez-vous sont communiqués en cours d'année par l'équipe d'ENVironnement JEUnesse aux établissements du réseau.

TARIFICATION

Adhésion de base

Adhésion de base (920 \$⁴)

L'inscription à la certification *Cégep Vert du Québec* se fait sur une base annuelle et comprend plusieurs services :

- Une adhésion au réseau *Cégep Vert du Québec* ;
- Des outils de gestion durable adaptés au milieu collégial ;
- Une analyse professionnelle du rapport produit par l'établissement, avec des pistes de recommandation personnalisées ;
- L'émission d'un certificat de reconnaissance selon le niveau atteint ;
- La participation à un événement de remise de certification en début d'année scolaire ;
- La participation à deux (2) événements de réseautage par année, en formule InterCACEs et lac-à-l'épaule ;
- Une communauté collégiale active et engagée ;
- Un accès à des activités, des campagnes et à des projets communs dans les cégeps et les collèges (colloque annuel en développement durable, exposition itinérante, concours, etc.) ;
- Une invitation à participer aux consultations et aux audiences publiques sur des thèmes liés à l'éducation et au développement durable ;
- Une visibilité accrue au sein du réseau, dans les outils de communication d'ENvironnement JEUnesse et les médias.

Afin de bénéficier du programme d'accompagnement et de certification *Cégep Vert du Québec*, les établissements doivent être membre d'ENvironnement JEUnesse. L'adhésion pour les cégeps et les collèges coûte 100 \$ pour trois (3) ans.

⁴ L'adhésion se fait par établissement. Si un établissement compte plus d'un campus, que ses politiques et mesures environnementales s'appliquent à tous les campus, que le bilan et le rapport d'activités couvrent l'ensemble des campus, on comptera une seule adhésion. Si un établissement compte plusieurs campus, mais que ceux-ci ont des politiques et des mesures différentes, des comités différents et plusieurs rapports d'activités, chaque campus représentera une adhésion distincte. Enfin, si un seul campus d'un établissement qui compte plusieurs campus souhaite rejoindre le réseau *Cégep Vert du Québec*, le campus peut s'inscrire à titre individuel sans que ces activités doivent être offertes à l'ensemble des campus de l'établissement. Dans ce cas, seul le campus ayant adhéré à *Cégep Vert du Québec* pourra se voir décerner une certification.

À la carte

Les items « À la carte » sont offerts sur une base volontaire aux établissements ayant adhéré à la certification *Cégep Vert du Québec*.

Délégation au colloque annuel en développement durable (300 \$⁵)

Inscription d'une délégation de cinq (5) étudiants au colloque annuel en développement durable d'ENVironnement JEUnesse

Visite et participation à une rencontre (750 \$⁵)

Visite d'une demi-journée à votre établissement et participation à une rencontre de votre comité étudiant, de votre CACE ou de votre direction, activité de représentation, intervention, etc.

Offre de formation (1 000 \$⁵)

Offre de trois (3) activités de formation de 45 à 75 minutes chacune, dédiées aux étudiants, au personnel ou à la direction.

Petits forfaits 5, 10 et 15

Les « Petits forfaits 5, 10 et 15 » sont offerts sur une base volontaire aux établissements ayant adhéré à la certification *Cégep Vert du Québec*.

Avec les forfaits 5, 10 et 15, bénéficiez d'une expertise unique en gestion durable et qui répond à vos besoins. Nos services conseils comprennent, entre autres, un accompagnement dans la recherche de financement, un appui et des conseils à la mobilisation dans votre établissement, un soutien à l'élaboration d'un Plan quinquennal de gestion durable.

Forfait 5 (375 \$)

Banque de cinq (5) heures de services conseils.

Forfait 10 (750 \$)

Banque de dix (10) heures de services conseils.

Forfait 15 (1 125 \$)

Banque de quinze (15) heures de services conseils.

⁵ Frais de transport en sus.

ÉTAPES À SUIVRE

1. Démontrer un intérêt

Toute institution d'enseignement collégial intéressée à participer à la certification Cégep vert du Québec doit présenter une lettre d'engagement mentionnant le niveau souhaité ainsi que les critères requis pour atteindre ce niveau. Des exemples sont disponibles en ligne sous l'onglet « Inscription » de la certification.

2. Acquitter les frais d'adhésion et d'inscription

Pour participer au programme, l'établissement doit devenir membre d'ENVironnement JEUnesse pour une durée de trois ans. Le montant d'adhésion collective pour trois ans est de 100 \$. Une fois membre, en plus d'avoir accès au réseau d'ENVironnement JEUnesse, l'établissement recevra le bulletin L'ENJEU...LIEN et bénéficiera de rabais sur les événements et outils d'ENVironnement JEUnesse.

L'établissement doit aussi acquitter les frais d'adhésion annuels de 920 \$. Ce montant couvre, entre autres, les frais liés à la gestion de la certification, les coûts d'impression du certification et l'utilisation des logos. Pour tous les services compris, consulter la section TARIFICATION.

L'inscription sera validée suite à la réception du paiement.

3. Déposer un rapport d'activités

Avant de recommander à son « comité aviseur » la certification d'une institution, ENVironnement JEUnesse doit procéder à une évaluation du rapport d'activités faisant état des diverses actions et initiatives de l'institution.

Il est à noter qu'aucun dossier ne sera évalué si l'institution ne s'est pas acquittée des frais d'inscription avant la date limite ou si le rapport d'activités n'a pas été déposé dans le format requis, et ce, avant la date limite.

DATES IMPORTANTES

Septembre 2018

Cérémonie de remise des certificats

19 au 21 octobre 2018

Colloque annuel en développement durable au Cégep de Sainte-Foy

16 novembre 2018

Date limite pour l'inscription au programme *Cégep Vert du Québec*

31 mai 2019

Date limite du dépôt du rapport d'activités pour évaluation par le comité aviseur

Rapport d'activité

La période couverte par le rapport d'activités est du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

POUR NOUS JOINDRE

ENvironnement JEUnesse

Par la poste

50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340
Montréal, (Québec) H2X 3V4

Par téléphone

514-252-3016
1-866-377-3016

Par courriel

infoenjeu@enjeu.qc.ca

En ligne

www.enjeu.qc.ca
www.facebook.com/environnement.jeunesse
www.twitter.com/ENJEUquebec



CERTIFICATION
cégep VERT

